



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 53634

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage de la lecture à l'école primaire. Trois chercheurs ont étudié le temps réellement consacré aux apprentissages fondamentaux à l'école. Les résultats sont sans appels. Le temps quotidien consacré en classe de CP à la lecture est de 7 minutes ce qui est bien tout à fait insuffisant. Par ailleurs, selon cette enquête "le caractère factice de certaines occupations qui meublent le temps scolaire sans profit réel" nuit aux apprentissages fondamentaux et les embauches de 60 000 enseignants n'apporteront rien. La réforme des rythmes scolaires "telle qu'elle est mise en place impacte le temps périscolaire mais n'influe pas sur les pratiques pédagogiques". Et les chercheurs de conclure que "le mythe de l'égalité républicaine [...] en voulant offrir la même chose à tout le monde, ne va pas dans le sens de l'équité". Il lui demande donc quand les enfants dans les écoles cesseront d'être l'objet d'expérimentations destructrices et que l'on redonne à l'école primaire son rôle essentiel qui consiste à apprendre aux enfants à lire, écrire et compter.

Texte de la réponse

La maîtrise de la langue française est un objectif central et prioritaire de l'école primaire. Elle repose sur un enseignement spécifique mais relève aussi de tous les autres enseignements. Les programmes en vigueur fixent l'horaire hebdomadaire à consacrer au français en classe de CP et CE1 à un volume de 10 heures, pour un volume annuel de 360 heures. Le travail consacré à la maîtrise de la langue dans les classes de cycle 2 va au-delà de ces chiffres, car il est réparti également sur tous les autres domaines d'enseignement. De fait, la France est le deuxième pays de l'OCDE à consacrer le plus de temps aux fondamentaux, avec un enseignement dans le primaire concentré sur les mathématiques et la compréhension de l'écrit. En moyenne, ce sont les activités de lecture, d'expression écrite et de littérature qui représentent la plus grande part des activités scolaires à ce niveau. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 place la qualité des apprentissages au coeur de l'action engagée. La maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques en fin de CE1 en constitue une étape déterminante, au service de la réussite de tous les élèves et de la réduction des inégalités. Les contenus d'enseignement doivent également évoluer. Ils permettront de garantir l'acquisition des connaissances et des compétences selon une progression plus cohérente et mieux adaptée aux apprentissages. Le Conseil Supérieur des Programmes a proposé un projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui sera soumis à consultations à l'automne, et travaille à l'élaboration de nouveaux programmes. De plus, la nouvelle organisation du temps scolaire répartit mieux le temps de travail des élèves. Avec cinq matinées de classe par semaine, au lieu de quatre, moments de la journée où l'attention est la plus soutenue, les élèves se voient faciliter l'accès à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53634

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3306

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10871